



# Water, Peace and Security

## Ressources en eau dans le Delta intérieur du Niger au Mali: Actions pour une gouvernance apaisée

### CONTEXTE

Cette note d'orientation résume la façon dont le stress hydrique accru affecte les moyens de subsistance des populations et ses conséquences sur les relations sociales dans le Delta. Elle analyse les mécanismes traditionnels et modernes de gestion des conflits liés à l'eau dans le Delta et leurs limites, et examine les modèles de société alternatifs proposés par les groupes armés<sup>1</sup>. Le but est de parvenir à informer les décideurs sur les défis liés à la gouvernance des ressources en eau dans le DIN, en offrant des recommandations sur des actions concrètes pour favoriser une gouvernance apaisée des ressources en eau.

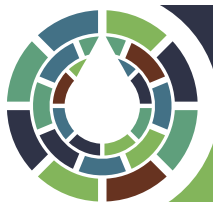
L'eau et les écosystèmes aquatiques jouent un rôle important pour la plupart des moyens de subsistance dans le Delta intérieur du Niger (DIN). Plus de 2 millions d'habitants y résident<sup>2</sup>, pratiquant l'agriculture, l'élevage et la pêche. Leur mode de vie, leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire dépendent de l'eau du Delta. Les facteurs de stress climatique comme la sécheresse, avec son corollaire de baisse des précipitations et les crues, affectent négativement la population déjà vulnérable qui, dans le futur, sur base des projections climatiques, sera encore plus exposée aux sécheresses, aux vagues de chaleur et à un changement dans le cycle des pluies.

La forte croissance démographique du pays exerce un stress supplémentaire sur les ressources naturelles. En trente ans, de 1991 à 2021, la population du Mali est passée de 8,64 millions à 20,86 millions de personnes<sup>3</sup>. La faible capacité d'adaptation du secteur agricole aggrave la vulnérabilité aux changements climatiques<sup>4</sup>. L'impact des changements climatiques exacerbe l'insécurité des moyens de subsistance et accroît la concurrence déjà existante autour des

Auteur : Dr Abdoukadi Oumarou Toure

Contributions : Svenja Wolter, Audrey Legat, Ely Cissouma et Beteo Zongo

Images : Ousmane Makaveli



ressources en eau. Cela peut attiser les conflits (violents) inter- et intra-communautaires existants.

Pourtant, si les autorités locales et nationales et les communautés prennent des mesures appropriées pour résoudre le problème actuel de la gouvernance de l'eau, les risques associés pour les moyens de subsistance et la sécurité peuvent être maîtrisés efficacement, de même que les tensions futures et les conflits prévenus. La gestion durable et équitable des ressources en eau et leur lien avec la sécurité humaine et la stabilité sociale constituent des sujets de préoccupation majeure qui ont prévalu à l'élaboration du programme *Water, Peace and Security* (WPS) au Mali, dans la Corne de l'Afrique et au Moyen-Orient. Au Mali, des recherches approfondies, des analyses et un engagement direct avec les parties prenantes concernées sont en cours depuis 2020, ce qui a permis d'alimenter et de produire cette note d'orientation<sup>5</sup>.

#### Problématique de la gouvernance de l'eau dans le Delta intérieur du Niger

##### *Le stress hydrique dans le Delta intérieur du Niger et ses conséquences*

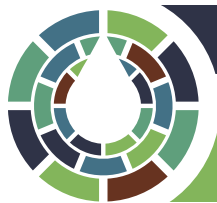
Les changements climatiques ont des impacts sur le Delta intérieur du Niger tant sur le plan physique que sur celui des activités de production<sup>6</sup>. De manière générale, au Mali, entre 1960 et 2015, la température moyenne annuelle a augmenté de 1,2 °C, soit une moyenne de 0,23 °C par décennie. Les projections indiquent une nouvelle augmentation des températures moyennes annuelles de 0,9 °C à 1,5 °C d'ici 2050, avec des hausses plus importantes dans le sud-ouest et les régions du centre<sup>7</sup>. À la station de Mopti, une augmentation des températures au niveau local de 1,7 °C de 1960 à 2013 a déjà été observée<sup>8</sup>. De plus, il a été constaté une diminution des précipitations annuelles moyennes depuis les années 1960 et les régimes de précipitations sont devenus beaucoup plus variables, rendant

les saisons des pluies et des périodes sèches de plus en plus imprévisibles. Les projections pour le Mali indiquent une diminution moyenne de 10 mm des précipitations annuelles d'ici à 2080 par rapport à l'an 2000, et les périodes sèches et humides devraient devenir plus extrêmes<sup>9</sup>.

La modification du régime des pluies, ainsi que de la variabilité du niveau des crues, a des conséquences négatives sur la production agricole, halieutique et pastorale. Une baisse du niveau de crue implique une diminution de superficie des terres inondées ainsi qu'une moindre durée de la période de crue. Cela a un impact sur la disponibilité des moyens d'existence dont le riz, le *bourghou* et le vétiver. Une hauteur de crue de 600 m à la station hydrométrique d'Akka est susceptible d'inonder 4 074 km<sup>2</sup> de bourgoutière<sup>10</sup>. Cependant, avec une hauteur de 300 m à Akka, les superficies de production de *bourghou* seraient quasi nulles et celles du riz de seulement 1 211 km<sup>2</sup>. En plus des pressions exercées par les changements climatiques sur les moyens de subsistance, on constate une augmentation des superficies mises en valeur en raison de la forte pression démographique et des déplacements forcés de personnes fuyant l'insécurité et l'aridité climatique, surtout dans les zones septentrionales du pays. Tous ces facteurs contribuent à complexifier la gouvernance de l'eau. Les enquêtes de terrain de WPS mettent en évidence que l'impact le plus important du stress hydrique sur les communautés est la mauvaise gestion des ressources en eau, surtout dans la zone de Djenné,<sup>11</sup> ce qui peut être à l'origine des conflits liés à l'accès à l'eau entre usagers. Le manque de bons pâturages et d'eau a ainsi contribué à la rivalité dans l'accès à ces ressources naturelles limitées, en particulier le long du fleuve Niger et dans le Delta<sup>12</sup>.

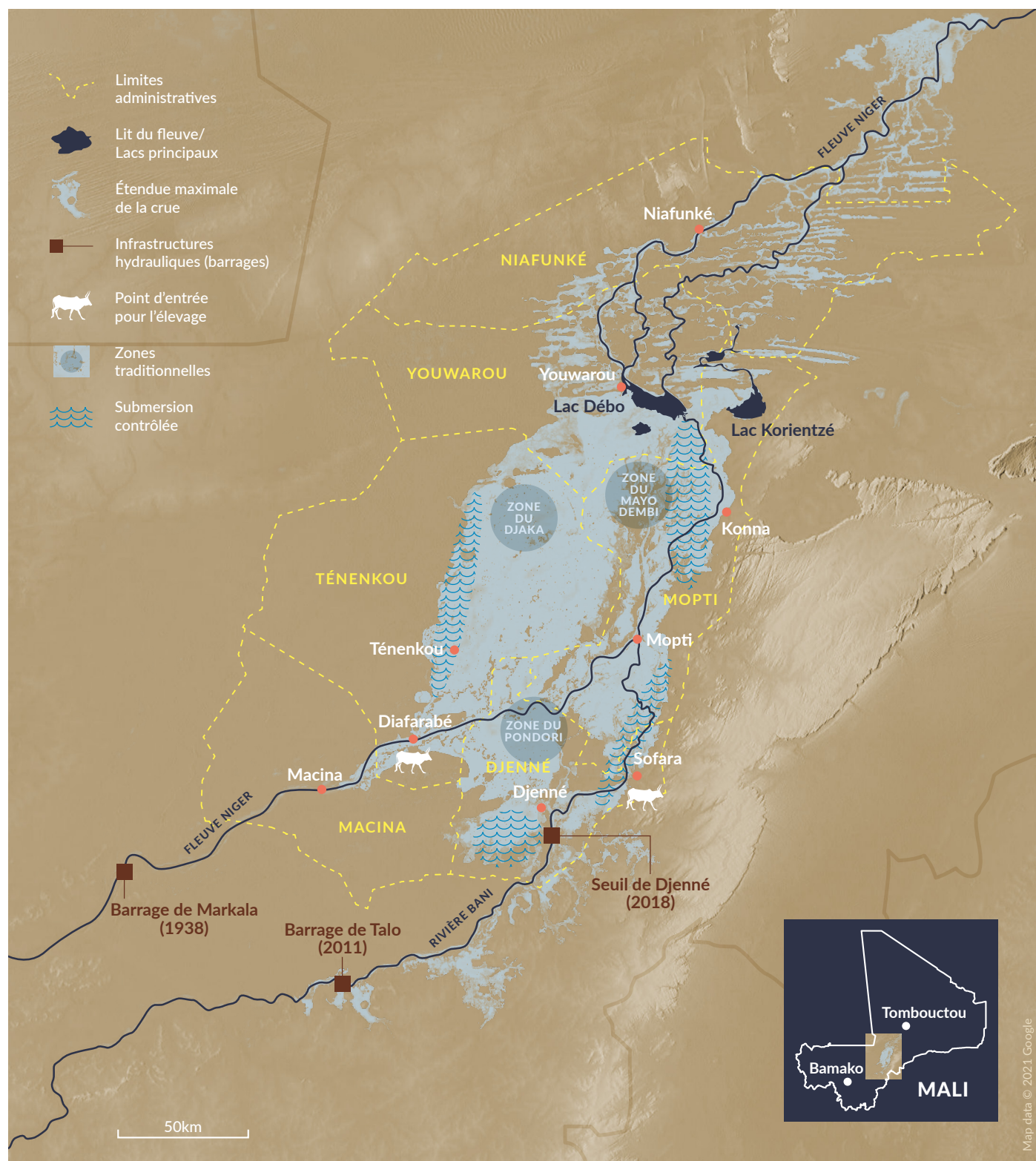
En plus des effets des changements climatiques, la construction des barrages en amont a un impact substantiel sur la disponibilité de l'eau

(Continues on page 4)



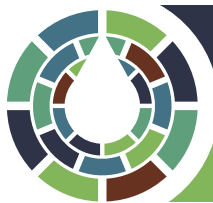
## Ressources en eau dans le Delta intérieur du Niger au Mali: Actions pour une gouvernance apaisée

Figure 1. Carte administrative et économique du Delta intérieur du fleuve Niger



Carte administrative et économique du Delta intérieur du fleuve Niger. © International Alert





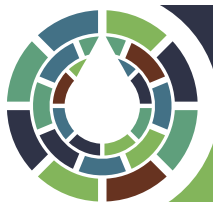
dans le Delta. Depuis 1982, le débit du Niger supérieur n'a pas été entièrement naturel en raison de la construction du réservoir de Sélingué sur le fleuve Sankarani<sup>13</sup>. La gestion du réservoir de Sélingué entraîne une contraction de la zone inondable maximale de l'ordre de 600 km<sup>2</sup>. L'Office du Niger, l'agence gouvernementale qui gère un projet d'irrigation à grande échelle à Ségou, est susceptible de causer une contraction supplémentaire de 300 km<sup>2</sup> en raison de la demande en eau pour l'irrigation des terres aménagées<sup>14</sup>. La construction des barrages de Djenné et Fomi augmenterait la perte totale des plaines inondables par les barrages en amont dans le DIN à environ 15-20 % du niveau actuel, ou 2500-3000 km<sup>2</sup>.<sup>15</sup> Une fois réalisé, le réservoir de Fomi aura un grand impact sur le fleuve Niger, jusqu'à deux fois l'impact du barrage de Sélingué. Une étude d'évaluation d'impact du projet Fomi en aval révèle qu'un barrage à une hauteur de 396 m au-dessus du niveau de la mer réduira la zone inondée du DIN de 13 % en moyenne, 22 % en année sèche et 38 % en année très sèche<sup>16</sup>. La manière dont de telles infrastructures sont décidées, étudiées, mises en œuvre et gérées est d'une importance capitale si l'on veut garantir une répartition équitable des ressources en eau à travers le bassin fluvial<sup>17</sup>. Les lâchers intempestifs des eaux des barrages peuvent causer des dégâts aux usagers, notamment aux pêcheurs qui pensent que ces lâchers se font de manière non concertée et font fuir les poissons. De cette façon, ils constituent une des sources de disputes entre les agriculteurs, soucieux au sujet de l'irrigation, et les pêcheurs, inquiets quant au stock de poissons<sup>18</sup>.

#### *Développement de nouvelles stratégies d'adaptation et liens avec les conflits*

La coexistence ethnique dans le Delta est fondée historiquement sur la complémentarité de trois systèmes de production : l'élevage, la pêche et l'agriculture. De façon historique, les Peuls sont éleveurs ; les Marka, les Songhai, les Bambara, les Dogon et les Bella sont agriculteurs ; et les

Bozos et les Somonos sont pêcheurs. Il y a aussi les Rimaïbe, qui sont des descendants d'esclaves et qui, historiquement, ne sont pas originaires de la région. Ils pratiquent également l'agriculture, mais leur statut dans la société les empêche de posséder encore aujourd'hui des terres ou du bétail. De nos jours, les différents groupes sont contraints de s'adapter en raison des effets conjugués de la croissance démographique, de la surexploitation des ressources et de la diminution des ressources halieutiques relatives aux aléas climatiques. Beaucoup ont donc diversifié leurs activités au gré des opportunités qu'offre le milieu en fonction des saisons. Le développement de stratégies de survie par les communautés locales a eu des répercussions sur les relations sociales et l'écologie locale. Une concurrence entre groupes ethniques apparaît ; par exemple, les Bozos, qui sont traditionnellement des pêcheurs, se tournent vers des activités agricoles<sup>19</sup>. L'exploitation accrue du bois comme moyen de subsistance alternatif a entraîné une déforestation, comme à Mopti et Djenné ; les populations qui vivaient de l'agriculture et de la pêche n'arrivent plus à satisfaire leurs besoins à travers ces activités et adoptent comme alternative la coupe abusive et non durable du bois pour vendre du charbon, du bois de construction et du bois de chauffage. L'exploitation du bois a été évoquée par 41 % des enquêtés à Djenné comme pratique d'adaptation, qui constitue aussi une source de conflit entre agriculteurs et exploitants forestiers.

En outre, avec le développement des techniques et engins de pêche, dont certains sont prohibés, et surtout l'augmentation du temps consacré à la pêche, la surpêche est de plus en plus décriée par les pêcheurs car contribuant à anéantir les pêcheries. C'est une source de tension entre les pêcheurs, d'une part, et entre ceux-ci et les éleveurs ou agriculteurs. Dans le même temps, les éleveurs adoptent une stratégie pour répartir leurs troupeaux sur différents sites afin de minimiser les risques de perdre tout leur bétail en cas de sécheresse ou de maladies contagieuses. Cependant, cette stratégie contribue à augmenter les conflits, avec une multiplication des points de



transhumance et une mobilité accrue du bétail. Le conflit survient car il y a de moins en moins de terres cultivables disponibles face à une demande en hausse. La diversification des activités économiques de survie aux aléas climatiques et la diminution des ressources halieutiques en raison d'une mauvaise gestion des ressources qui contraint les pêcheurs à se tourner vers l'agriculture ont causé l'extension des superficies cultivables (à la fois par les agriculteurs et les pêcheurs convertis en agriculteurs), qui empiètent peu à peu sur les zones de pâturage, les zones boisées et les pêcheries. Avec ces nouvelles stratégies de survie, la conquête de terres agricoles devient un enjeu primordial pour une population à majorité jeune et qui croît rapidement. C'est une source de conflits intra-communautaires et entre communautés aux activités opposées. Le DIN a été ces trois dernières décennies un théâtre de conflits violents ayant causé des morts et occasionné des blessures graves. Ces affrontements ont souvent eu pour cause des litiges d'accès aux terres, aux bourgoutières et aux pêcheries. Il ressort aussi de la recherche que les cas de conflits enregistrés ont été plus importants après le déclenchement de la crise sécuritaire en 2012 qu'avant. Des mécanismes de prévention et de gestion des conflits existent, mais ils font face à des défis.

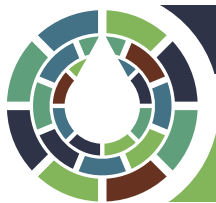
#### Mécanismes de gestion de l'eau et des conflits liés à l'eau dans le DIN et leurs limites

Il existe deux types de mécanismes de prévention et gestion des conflits : la gestion traditionnelle basée sur les us et coutumes, et la gestion moderne basée sur les textes législatifs et réglementaires. On constate qu'à l'heure actuelle, les modes de régulation traditionnels des conflits sont de moins en moins reconnus et appliqués à cause d'une perte de légitimité imputable à la partialité supposée ou avérée des institutions traditionnelles en faveur des spéculateurs fonciers et des autorités politiques<sup>20</sup>. Depuis le déclenchement de la crise en 2012, certains chefs

traditionnels ont été menacés ou contraints de quitter leur terroir, ce qui a contribué à diminuer fortement leur marge de manœuvre dans la gestion des ressources. Dans ces zones, les populations se tournent de plus en plus vers les djihadistes ou les groupes d'auto-défense pour trancher les conflits liés à l'eau. De ce fait, ces acteurs cherchent à renforcer leur ancrage local, en tirant profit du retrait de l'État et/ou des légitimités traditionnelles pour assurer les services nécessaires au fonctionnement des communautés de base.

Les mécanismes modernes sont également dysfonctionnels et contestés en raison d'influences qui seraient exercées par des acteurs politiques et administratifs et des pratiques de corruption fréquemment dénoncées. Néanmoins, des avancées ont été enregistrées en termes d'implication des communautés locales dans les modes de gestion des ressources naturelles. Pour concilier les aspirations des communautés locales et la vision stratégique du pays, de nouveaux documents de politique, des textes législatifs et réglementaires ont été adoptés par le Mali avec l'avènement de la démocratie. Ainsi, des textes législatifs et réglementaires ont été promulgués dans tous les domaines de la gestion des ressources naturelles. Parmi ceux-ci, on distingue le Code de l'eau<sup>21</sup> de 2002 et ses décrets d'application qui établissent les comités régionaux et locaux de l'eau, destinés à proposer des solutions à tout conflit lié à l'eau, et la Loi d'orientation agricole (LOA)<sup>22</sup> avec ses décrets d'application qui créent les commissions foncières locales, communales et villageoises.

D'autres lois non moins importantes ont été adoptées, telles que la Charte pastorale<sup>23</sup> et la Loi sur les principes et les conditions de gestion de la pêche et de l'aquaculture<sup>24</sup>. Bien que la mission des organes consultatifs mis en place par ces différentes lois soit précise, sur le terrain, ils sont peu ou pas fonctionnels faute de moyens financiers. En outre, de nos jours, l'insécurité constitue un obstacle majeur à la fonctionnalité de ces organes dans la région



du Delta. L'opérationnalisation du fonds de développement de l'eau<sup>25</sup> a le potentiel de doter les organes locaux, notamment les Comités locaux d'eau (CLE), de moyens suffisants pour leur mission. À Konna, le CLE a été mis en place en 2021, mais il n'est pas fonctionnel. Il en est de même pour la Commission foncière (CoFo), qui a été créée mais n'est pas opérationnelle par manque de moyens. À Djenné, la commission foncière villageoise existe mais il n'y a pas de CLE.

Or ces organes, du fait de leur structure inclusive (ce qui signifie que les femmes, les jeunes et les représentants des différentes catégories d'utilisateurs sont inclus), peuvent contribuer à une gestion rationnelle, apaisée et inclusive des ressources en eau. Le mode de gouvernance des ressources en eau, qu'il soit traditionnel ou moderne, doit aborder la relation de pouvoir inégale entre les groupes économiques et ethniques et adopter une approche de la gestion de l'eau qui tienne compte de la dimension de genre afin de garantir un accès et un usage inclusifs et concertés. Une gestion non inclusive pourrait susciter des frustrations et des désirs de revanche auprès des groupes qui se sentent lésés dans leur droit et conduire à des conflits souvent violents pour le contrôle de la ressource.

#### *Relation de pouvoir, genre et accès aux ressources en eau*

Dans le Delta, la constellation de pouvoir basée sur la tradition entre les groupes ethniques et les groupes marginalisés tels que les Rimaïbe, les femmes et les jeunes joue également un rôle dans les défis de la gestion de l'eau et contribue au potentiel de conflit. Les bénéficiaires du système traditionnel de gestion des ressources sont les propriétaires terriens, les Dioro, qui détiennent traditionnellement la propriété des terres et l'accès aux ressources en eau et aux pâturages. Ils collectent des droits pour l'utilisation par des personnes d'autres groupes ethniques et même par des personnes du même

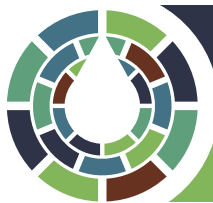
groupe ethnique mais d'une autre lignée, d'où une relation de domination et de dépendance au profit des propriétaires terriens. Cela limite l'accès à la propriété foncière et à l'usage des terres et eaux des Rimaïbés ainsi que des usagers comme les allochtones, les saisonniers et les jeunes, en particulier les groupes exclus de la propriété foncière.

La contestation du système traditionnel de gestion des ressources et de détention coutumière est très souvent soutenue par cette croissance démographique, les populations ayant aussi besoin d'eau et d'espace pour pratiquer leurs activités agricoles, d'élevage ou de pêche. La frustration de ces groupes du fait de leur dépossession ou de leur accès aux terres et à l'eau limité alimente les conflits d'accès aux ressources. Les conséquences des changements climatiques évoquées plus haut pourraient encore renforcer ce potentiel de conflit à l'avenir.

Les femmes et les jeunes ne participent traditionnellement pas à la prise de décision concernant l'accès à l'eau et ils ont peu de possibilités de posséder des terres. Lorsqu'il s'agit de mécanismes de gouvernance de l'eau, selon le cadre juridique, les femmes doivent être incluses, par exemple dans les comités de l'eau. En raison des relations de pouvoir inégales et des rôles traditionnels entre les sexes, les femmes, dans la pratique, sont souvent exclues ou peu représentées. Cependant, le conflit armé a également modifié le rôle et les responsabilités traditionnels des femmes. Là où les hommes seraient amenés à prendre les armes, les femmes prennent soin de la famille et assument de nouveaux rôles en tant que chef du ménage. Les femmes ont une responsabilité directe envers la gestion de la nourriture, de l'eau et de l'énergie nécessaires pour subvenir aux besoins de leur ménage, qui doit davantage être valorisée dans les questions relatives à la gouvernance des ressources naturelles, notamment celle des ressources hydriques.

Quant aux jeunes hommes, ils ont tendance à





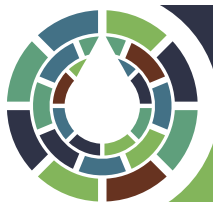
Concurrence autour de l'utilisation de l'espace près de Mopti. Pendant la décrue, agriculteurs, pêcheurs et éleveurs rivalisent pour accéder au lit du fleuve. La délimitation des champs (sur la droite) et la présence de pêcheurs sur les rives limitent l'accès des éleveurs à l'eau et aux pâturages adjacents. L'eau est un élément vital pour les activités économiques de ces trois groupes. © Ousmane Makaveli/International Alert

s'émanciper du noyau familial pour développer leurs propres moyens de subsistance, d'où des conflits intergénérationnels au sein des familles. C'est pourquoi ils sont perçus comme vulnérables à l'appel des groupes armés et risquent de rejoindre des groupes armés ou des mouvements djihadistes pour trouver des moyens de subsistance, de protection et/ou de justice lorsqu'ils sont marginalisés. En outre, ils migrent souvent vers les zones urbaines comme stratégie pour s'émanciper des contraintes liées à l'accès aux terres et à l'eau, mais aussi pour concrétiser le rêve d'un avenir meilleur – un rêve souvent entravé par la crise sécuritaire et politique. Depuis le déclenchement de la crise au Mali, la relation de pouvoir se trouve modifiée dans certaines zones occupées par les groupes armés ; cela a favorisé l'émergence de nouveaux

acteurs dont il conviendrait d'analyser les actions sur le terrain et les conséquences de ces actions sur la gouvernance des ressources en eau dans le DIN.

#### ***Émergence de nouveaux acteurs qui s'impliquent dans la gestion des ressources en eau***

Dans le contexte des relations complexes entre les différents groupes ethniques ainsi que de la crise de l'eau et des systèmes modernes et traditionnels de résolution des conflits, les groupes armés viennent combler les lacunes. Dans le Delta, on note non seulement la formation et la présence des groupes d'autodéfense des Bambaras (les Dozos), Dogon (Dan Na Ambassagou) et Peul mais aussi des djihadistes de la Katibat Macina



ou « Front de Libération du Macina » (FLM)<sup>26</sup>. Le vide créé par l'absence de services administratifs et de sécurité a favorisé leur entrée en action. Les groupes armés se sont impliqués effectivement dans la gestion du foncier rural, de l'eau et des pâturages. Les djihadistes, en particulier, sont impliqués dans la gestion des ressources en eau et ils utilisent la guerre telle que légitimée par les cadis, les juges musulmans, qui s'appuient sur une pratique du droit associant Islam, coutumes et traditions<sup>27</sup>.

Le degré d'acceptation de l'implication des groupes armés diffère selon les communautés. Les djihadistes sont mal vus dans les centres urbains en raison de leur implication dans des activités criminelles et des violations des droits de l'homme, notamment des meurtres, des viols, des vols et des enlèvements d'animaux. Dans les zones rurales, certaines communautés acceptent leurs approches de la gouvernance des ressources naturelles et de la gestion des conflits, car elles contestent les divisions traditionnelles du pouvoir. Le discours égalitaire des djihadistes séduit de plus en plus les couches marginalisées, notamment les jeunes et les Rimaïbés, dont certains voient des possibilités d'améliorer leur statut économique et social. La propriété des terres par les Dioros et l'État malien se trouve contestée par les djihadistes qui prétendent que les terres appartiennent à Allah et que tout le monde doit y avoir accès sans exclusion aucune. Ainsi, à Djenné, certains périmètres aménagés par le programme de développement de l'irrigation dans le bassin du Bani et à Sélingué ne sont plus accessibles aux agents techniques depuis la campagne agricole de 2015, année où les djihadistes se sont mis à occuper ces lieux<sup>28</sup>. Certains espaces appartenant à des gestionnaires traditionnels, les Dioros, leur ont été retirés de gré ou de force au profit de partenaires qui ont prêté allégeance aux djihadistes.

Cette situation fragilise les instances locales de gestion des ressources en eau par la remise en cause des règles jusque-là établies. Les nouvelles règles instaurées par les groupes armés par

la force des armes ne créent pas forcément d'engouement, et le manque de coopération et de concertation entre les communautés qui en découle ne fait que fragiliser les acquis en matière de gestion apaisée des conflits liés à l'eau.

### Recommandations et appel à l'action

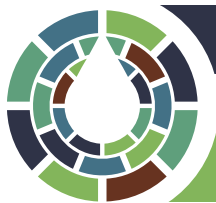
La gouvernance de l'eau inefficace et discriminatoire menace la sécurité humaine et est un catalyseur de conflits. Les facteurs conjugués que sont la forte croissance démographique, l'insécurité qui sévit dans la zone du fait de la multiplicité des groupes armés, et un système de gestion de l'eau dysfonctionnel font qu'une pénurie croissante et donc une aggravation de la concurrence autour des ressources pourrait contribuer à et déclencher d'autres conflits intra- et intercommunautaires violents. En outre, les stratégies d'adaptation visant à garantir les moyens de subsistance ne sont pas durables et peuvent également contribuer aux tensions. Les effets du changement climatique exacerbent ces vulnérabilités.

Cependant, il est important de noter qu'un changement de paradigme vers des solutions plus dynamiques et durables pour gérer les ressources permet de relever les défis et de diminuer les risques. La clé est ici une gouvernance équitable et durable des ressources en eau dans le Delta. Pour y parvenir, les décideurs et autres acteurs pertinents, notamment les partenaires techniques et financiers, doivent repenser leur vision de la gouvernance à la lumière des différentes études, telles que cette note d'orientation qui appelle à l'action et propose les recommandations suivantes.

#### *À destination de l'État malien et de ses partenaires internationaux et locaux d'appui*

- **Faciliter les conditions d'un retour à la stabilité dans le Delta intérieur du Niger, notamment**



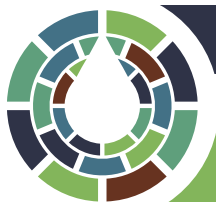


en restaurant l'autorité et les services de l'État ainsi qu'en rétablissant la confiance entre gouvernants et gouvernés : Cette étape constitue un préalable à toutes les actions relatives à la gouvernance des ressources en eau ; sans stabilité, il sera difficile de mettre en œuvre les politiques et stratégies relatives à l'eau dans des zones où l'État est peu ou pas présent. Par exemple, si les administrations publiques utilisent les mécanismes de gouvernance des ressources naturelles, la confiance entre l'État et les citoyens peut être progressivement rétablie. La confiance peut également s'accroître à travers la réinstallation des services publics dans les zones reculées, en s'appuyant sur l'inclusion des groupes vulnérables et des autorités traditionnelles dans la prise de décision.

- **Renforcer la fonction des légitimités traditionnelles et leur permettre de jouer un rôle dans la mise en œuvre effective de la politique nationale de justice transitionnelle et ses mécanismes :** Les systèmes modernes et traditionnels de gestion de l'eau et des conflits doivent se compléter efficacement. La signature du décret n°2022-0128/PT-RM instituant la Journée nationale des Légitimités traditionnelles et l'organisation de la première journée des légitimités traditionnelles le 11 novembre 2022 constituent une avancée dans le processus d'implication des leaders communautaires dans le processus de stabilisation et le retour à la paix. En pratique, les Commissions foncières (CoFo), un organe mixte regroupant à la fois représentants de l'État et communautés locales, sont une structure déjà créée qui peut jouer un rôle plus important dans le règlement pacifique des conflits et la diffusion de messages de sensibilisation pour prévenir les conflits liés à la terre et à l'eau dans le DIN.
- **Actualiser le Code de l'eau de 2002 afin de prendre en compte les problématiques liées à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) :** Le Code de l'eau de 2002 a été adopté avant que l'État malien n'adopte la Politique

nationale de l'eau (2006) qui énonce une approche sectorielle basée sur les principes de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et les orientations stratégiques sur lesquelles porteront particulièrement les efforts en matière de développement du secteur de l'eau. Une relecture du Code de l'eau de 2002 permettrait de prendre en compte les problématiques actuelles liées à la gouvernance de l'eau au Mali notamment la gestion intégrée, participative et sensible aux conflits des ressources en eau (GIRE) et la prise en compte des risques liés à la sécurité climatique.

- **Rendre opérationnelle le Fonds de développement de l'eau (FDE) afin qu'il soit accessible aux usagers des ressources en eau :** Avec l'adoption du Code de l'eau en 2002, il a été institué la création d'un fonds de développement du service public de l'eau (article 55). En 2003, le fonds de l'eau, doté d'un comité de gestion et d'un secrétariat exécutif, a été créé. Cependant, ce fonds ne dispose pas actuellement de moyens techniques et humains mais surtout financiers suffisants pour relever les défis auxquels il fait face. L'État et ses partenaires doivent veiller à redynamiser ce fonds pour le rendre plus fonctionnel et opérationnel afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle dans la gouvernance de l'eau, notamment en matière de formation/sensibilisation des usagers de l'eau et de protection des ressources en eau.
- **Veiller à l'application stricte des textes relatifs aux commissions foncières et aux comités locaux d'eau qui traitent en particulier des conflits relatifs à l'eau et à la terre :** Des initiatives ont été prises pour prévenir et gérer les conflits fonciers, et assurer une gestion intégrée des ressources en eau. Citons notamment la création des Commissions foncières (CoFo) locales et communales (décret n°09-011/P-RM du 19 janvier 2009) et villageoises (décret n°2018-0333/PRM du 04 avril 2018). En outre, le Code de l'eau prévoit la mise en place d'organes consultatifs dans la gestion des ressources en eau (titre III), notamment le conseil national de



l'eau, les comités régionaux et locaux de l'eau et les comités de bassin et de sous-bassin. Dans la pratique, au niveau local, les CoFo et les CLE qui doivent jouer un rôle primordial dans la gestion apaisée des ressources en eau ne sont pas fonctionnels, faute de moyens financiers et leurs membres ne disposant pas des capacités nécessaires pour assumer pleinement leurs rôles et responsabilités. Le renforcement des capacités doit consister à former les membres de ces organes sur leurs rôles et responsabilités, la prévention et la gestion des conflits et la tenue des procès-verbaux. Dans toutes les zones accessibles du Delta, l'État doit mobiliser les moyens nécessaires pour rendre fonctionnels et opérationnels ces organes consultatifs et de prise de décision en lien avec l'eau et le foncier ; à ce titre, les textes doivent prévoir l'inclusion de tous les groupes sociaux comme les femmes, les jeunes et les groupes ethniques historiquement exclus. Cela permettrait de parvenir à une gestion inclusive et apaisée des ressources en eau.

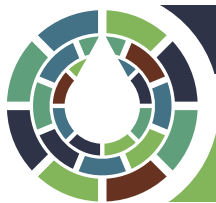
- **Utiliser et disséminer l'outil local de dialogue et d'aide à la décision pour la gestion de l'eau, des écosystèmes et des conflits<sup>29</sup>** : Dans le cadre de la mise en œuvre du projet WPS, un tableau de bord interactif a été développé qui permet d'explorer et de visualiser différents scénarios de développement et de gestion des ressources naturelles et leur impact potentiel sur le risque de conflits. Les données intégrées de l'outil sont issues de modèles numériques avec des données hydrologiques et climatiques et d'un modèle de réponses humaines fondé sur les agents. Ce dernier sert à simuler le comportement de différents acteurs dans le but d'évaluer l'impact des scénarios et des interventions sur l'échelle de risque de conflit. Cet outil peut être utilisé par les décideurs politiques pour guider la discussion afin de prendre des mesures efficaces en matière de prévention, d'une part, des risques climatiques récurrents et, d'autre part, des conflits d'usage des ressources en eau.

- **Assister les populations du DIN à diversifier leurs activités productives** : On constate que la diversification des activités économiques est source de conflit dans la mesure où elle se concentre dans le secteur primaire et dans des espaces vitaux partagés, tels que des terres et des pâturages fertiles, par exemple, qui s'amenuisent en raison des changements climatiques. L'État et les partenaires d'appui doivent aider les populations à développer des activités de subsistance alternatives et écologiquement responsables, par exemple l'aviculture, l'apiculture, la pisciculture, l'embouche bovine ou ovine, la transformation agroalimentaire et le maraîchage, afin d'amoindrir la pression sur les ressources naturelles. En outre, le gouvernement doit accorder une attention à l'émergence du secteur privé dans sa contribution à la gouvernance des ressources en eau conformément aux lois et à la vision de la stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable au Mali. Le secteur privé doit également agir de manière sensible au conflit.

- **Approfondir les recherches sur l'eau, les conflits et les changements climatiques** : Il s'agit d'initier des activités de recherche sur l'anthropologie de l'eau et le pastoralisme en lien avec les changements environnementaux et climatiques dans le Delta intérieur du Niger afin de mieux comprendre les dynamiques locales et leurs liens avec les conflits et de dégager des pistes de prévention et des solutions pour une gestion rationnelle des ressources naturelles. Un partenariat entre les ONG et les universités maliennes permettrait de créer des synergies d'actions pour approfondir les recherches et les connaissances dans ce domaine.

*À destination des élus et des organisations de la société civile au niveau local*

- **Élaborer des Plans de développement social, économique et culturel (PDSEC) sensibles aux conflits** : Les documents de planification des



communes de Mopti<sup>30</sup>, Djenné<sup>31</sup> et Konna<sup>32</sup> ne font pas assez ressortir les aspects d'insécurité et les mesures qui y sont relatives alors que la crise au centre du Mali perdure depuis des années. Le PDSEC étant le document de planification de référence au niveau des communes, il doit faire ressortir et traiter de façon plus importante les griefs du moment afin de trouver des solutions adéquates. De plus, les communes doivent travailler en intercommunalité afin de prévenir et gérer les conflits liés à l'accès aux ressources partagées dont celles en eau. Les ONG peuvent appuyer de telles initiatives des collectivités par un appui technique et/ou financier pour renforcer et améliorer les systèmes et plans existants.

de ces foras de dialogue dans le financement des actions du Programme de développement social et économique (PDSEC) en vue de pérenniser les espaces de dialogue.

- **Veiller au respect des conventions locales de gestion des ressources naturelles, notamment celles en eau :** Des conventions locales ont été élaborées mais souffrent d'inapplicabilité sur le terrain. Il appartient aux décideurs locaux de prendre les mesures adéquates pour appliquer les différentes lois en matière de gestion des ressources en eau et les conventions locales correspondantes, avec l'appui de l'État. Ces mesures vont de la sensibilisation à la sanction des infractions aux codes, en passant par la mise en place de mesures d'accompagnement des acteurs chargés de la mise en œuvre et du suivi du respect des conventions établies. Les représentants élus peuvent servir de pont entre les communautés et le gouvernement, favorisant ainsi le développement de la confiance.
- **Favoriser le dialogue intercommunautaire et intracommunautaire autour des ressources partagées :** Il s'agit de continuer à dynamiser les foras de dialogue, comme ceux mis en place par le WPS, dans une dynamique d'inclusivité afin de prendre en compte les préoccupations de tous les acteurs. Ils constituent des instances de référence où les couches vulnérables comme les jeunes, les femmes et les personnes de tous les groupes ethniques et sociétaux peuvent s'exprimer. Pour cela, les collectivités territoriales devront prévoir la prise en charge



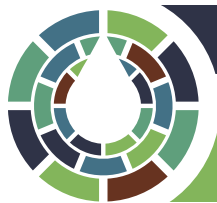


## Références

- 1 Mairie de la Commune Rurale de Konna (2019). Programme de Développement Economique, Social et culturel (PDESC) de la commune rurale de Konna 2020-2024, p. 45
- 2 Wetlands International (2020). Wetlands a climate buffer and security belt in Sahel: Case of the Inner Niger Delta. Webinar workshop on climate security nexus and the prevention of violent extremism. June 2, 2020.
- 3 World Data (2022). Population Growth in Mali <https://www.worlddata.info/africa/mali/populationgrowth.php> consulté le 27 décembre 2022
- 4 GIZ (2020). Profil de risque climatique : Mali. Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), [https://www.pik-potsdam.de/en/institute/departments/climate-resilience/projects/project-pages/agrica/climate-risk-profile\\_mali\\_fr](https://www.pik-potsdam.de/en/institute/departments/climate-resilience/projects/project-pages/agrica/climate-risk-profile_mali_fr) consulté le 10 janvier 2023
- 5 Le WPS a produit diverses publications qui ont alimenté la production de cette note d'orientation, telles que : Water Peace and Security (2022). Water and Conflict in the Inner Niger Delta. Report. <https://waterpeacesecurity.org/files/227>
- 6 La méthodologie de recherche qui a alimenté cette note d'orientation a d'abord consisté en une analyse détaillée des conflits liés à l'eau dans le Delta intérieur du Niger, suivie d'enquêtes de terrain qui ont impliqué 204 personnes, dont des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs, des exploitants forestiers et des autorités municipales et administratives dans les trois communes cibles de Djenné, Mopti et Konna.
- 7 Direction nationale de la Météorologie (2005). Adaptation au changement climatique au niveau du Delta central du fleuve Niger au Mali.
- 8 USAID (2019). Climate risks in Food for Peace Geographies Mali. [https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2020\\_USAID\\_ICF\\_Mali-FFP-CRP.pdf](https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2020_USAID_ICF_Mali-FFP-CRP.pdf) consulté le 27 décembre 2022
- 9 Toure, A. (2014). Prévention et gestion des risques climatiques dans le delta central du Niger : analyse de la vulnérabilité de la commune urbaine de Mopti aux événements pluviométriques et hydriques extrêmes. Travail de fin d'études de Master complémentaire en gestion des risques naturels, Université de Liège, Belgique.
- 10 GIZ (2020). Profil de risque climatique : Mali. Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), [https://www.pik-potsdam.de/en/institute/departments/climate-resilience/projects/project-pages/agrica/climate-risk-profile\\_mali\\_fr](https://www.pik-potsdam.de/en/institute/departments/climate-resilience/projects/project-pages/agrica/climate-risk-profile_mali_fr) consulté le 10 janvier 2023
- 11 Zwarts L., Hoekema, F.S. (2013). Atlas : les plaines inondables du Delta intérieur du Niger. A&W-rapport 1908. Altenburg & Wymenga conseillers écologiques, Feanwâlden, Pays-Bas.
- 12 International Alert (2021). Analyse interne, enquête de terrain dans les communes de Mopti, Konna et Djenné (non publié).
- 13 GIZ (2020). Profil de risque climatique : Mali. Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) [https://www.pik-potsdam.de/en/institute/departments/climate-resilience/projects/project-pages/agrica/climate-risk-profile\\_mali\\_fr](https://www.pik-potsdam.de/en/institute/departments/climate-resilience/projects/project-pages/agrica/climate-risk-profile_mali_fr) consulté le 10 janvier 2023
- 14 Zwarts L., Beukering P., Koné, B., et Wymenga, E., (2005). Le Niger, une artère vitale : Gestion efficace de l'eau dans le bassin du haut Niger, Lelystad, Pays-Bas.
- 15 Ibid.
- 16 Royal Haskoning, A&B, GID (2010). État des lieux du Delta intérieur : vers une vision commune de développement, Bamako.
- 17 Wetlands International (2020). Soutenir l'artère vitale du Delta intérieur du Niger, Policy Brief.
- 18 WPS (2019). Eau Paix & Sécurité – Défis pour le Centre du Mali. Policy Brief.
- 19 International Alert (2021). Compte rendu du 2ème forum de dialogue WPS dans le district de Djenné de Septembre 2021 (non publié)
- 20 International Alert (2020). Rapport-cadre pour une analyse sur les conflits liés à l'eau dans le Delta intérieur du fleuve Niger (document d'analyse bibliographique). (non publié)
- 21 International Alert (2021). Analyse interne, enquête de terrain dans les communes de Mopti, Konna et Djenné (non publié).



- 22 Loi n°02-006 du 31 Janvier 2002 portant code de l'eau
- 23 Loi n°06-045 du 05 Septembre 2006 fixant loi d'orientation agricole (LOA)
- 24 Loi n°01-04 du 27 Février 2001 portant charte pastorale
- 25 Loi n°2014-062 du 29 Décembre 2014 fixant les principes et les conditions de gestion de la pêche et l'aquaculture
- 26 Décret n°03-586/P-RM du 31 Décembre 2003 fixant l'organisation et les modalités de gestion du fonds de développement de l'eau
- 27 WPS. (2022). Water and conflict in the Inner Niger Delta: a governance challenge. Report. <https://waterpeacesecurity.org/files/227>
- 28 Boubacar, B. A. (2022). Note d'analyse géopolitique locale et écologie politique des conflits dans le centre du Mali (non publié)
- 29 Poudiougou, I. (2017). À qui appartiennent les terres dans le delta intérieur du Niger au Mali. Communication au Séminaire Mali, organisé à l'Université de Turin, décembre 2017. [https://www.researchgate.net/publication/321807246\\_A\\_qui\\_appartiennent\\_les\\_terres\\_dans\\_le\\_delta\\_interieur\\_du\\_Niger\\_a\\_Mali](https://www.researchgate.net/publication/321807246_A_qui_appartiennent_les_terres_dans_le_delta_interieur_du_Niger_a_Mali) consulté le 27 décembre 2022
- 30 WPS et FREXUS (2022). Outil de dialogue et d'aide à la décision pour la gestion des conflits liés aux ressources naturelles dans le Delta intérieur du Niger. <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrljoiMTMzYjkzNjktMDczNC00YThkLWFhNTktYzRjM2RlN2RkNmZhliwidCI6IjE1ZjNmZTBiLWQ3MTItNDk4MS1iYzdjLW-ZlOTQ5YWYyMTViYiIsImMiOjh9&pageName=ReportSectiond4103a4b98981952e180> consulté le 19 décembre 2022
- 31 Mairie de la Commune Urbaine de Mopti (2020). Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) de la commune urbaine de Djenné 2021-2025, p. 55
- 32 Mairie de la Commune Urbaine de Djenné (2019). Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) de la commune urbaine de Djenné 2017-2021, p. 67



### Le Partenariat « Eau, Paix, Sécurité » (Water, Peace and Security—WPS)

Le Partenariat WPS sert de plateforme par laquelle les gouvernements nationaux de pays en voie de développement et les secteurs internationaux du développement, de la diplomatie, de la défense et de l'aide aux victimes de désastres peuvent identifier, à l'avance, des conflits potentiels liés à l'eau avant qu'ils n'éclatent ; commencer à comprendre le contexte local ; prioriser les opportunités d'interventions liées à l'eau ; et participer à des activités ciblant le dialogue et le renforcement des capacités. Le Partenariat est financé par le Ministère néerlandais des Affaires étrangères. Les opinions exprimées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement celles de notre donateur.